

Charte « Mon premier ciné » 2024 - 2025

Le dispositif « Mon premier ciné » est un projet à l'initiative de l'association Ciné Passion 16 regroupant plusieurs salles de cinéma de Charente. En s'inspirant des actions nationales d'éducation à l'image, l'objectif est de proposer une première éducation à l'image au cinéma en organisant des séances adaptées à destination des plus jeunes spectateurs (Maternelle).

Ce projet a pu être lancé en septembre 2019 grâce au soutien de la DSDEN qui relaie l'information auprès des écoles du département.

Conditions d'accès, engagements pour les écoles :

Les écoles participantes s'engagent à assister aux 3 projections proposées durant l'année

(une par trimestre, les dates pouvant évoluer en fonction des vacances, la première séance ayant lieu entre les vacances de Toussaint et Noël).

Le tarif des places pour les 3 séances est pris en charge directement par notre association et réglé à chaque salle sans que l'école n'en fasse l'avance.

Afin de permettre à un maximum d'établissements de participer à cette action, la coordination a fixé quelques règles pour cette nouvelle année :

- Le temps de transport de l'école vers la salle doit rester raisonnable pour les enfants et donc ne pas excéder 30 minutes.
- Priorité est donnée aux élèves de petite et moyenne sections ainsi que les classes regroupant plusieurs niveaux PS/MS/GS. Les classes 100% GS seront acceptées en fonction des places disponibles, elles peuvent aussi s'inscrire au dispositif Ecole et cinéma en suivant le programme pour le cycle 2.
- Si le nombre de demandes est trop important, les critères de sélection seront les mêmes que pour les projets d'éducation artistique : écoles rurales éloignées de centre culturel, quartiers prioritaires, continuité du projet en élémentaire.

Les inscriptions ont lieu en début d'année scolaire et au plus tard le 20 septembre 2024.

Pour cela il suffit d'envoyer un mail à l'adresse : cecilegabriel.cp16@gmail.com

Chaque école devra indiquer :

- Les classes participantes et l'effectif total
- Le nom de l'enseignant(e) référent(e)
- La salle de cinéma partenaire choisie

Une fois les inscriptions closes, la coordination étudiera les demandes et confirmera, au plus tard dans la première quinzaine d'octobre, la participation ou non de chaque école.

L'école devra ensuite prendre contact, chaque trimestre, avec sa salle partenaire (voir contacts dans la partie « salles ») afin de convenir d'un créneau de diffusion et confirmer sa réservation de bus auprès de son transporteur.

Le jour de la projection, l'enseignant(e) référent(e) communiquera le nombre d'élèves présents à la personne chargée de l'accueil en salle. Les accompagnants sont gratuits dans la limite de la circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999. Pour les classes de maternelle, 2 adultes au moins dont le maître de la classe sont nécessaires, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire est demandé pour 8 élèves.

En cas de non-respect de ce cahier des charges, la coordination se réserve le droit de refuser l'inscription de l'établissement l'année suivante.

Engagements des salles partenaires :

Pour l'année 2024 – 2025, **voici les salles qui participent au dispositif :**

Ville	Nom du cinéma	Contact
Angoulême	Cinéma de la Cité	cjouinot@citebd.org htopouria@citebd.org
Blanzac	Le Sélect	steff_rauser@yahoo.fr
Chasseneuil	Le Vox	cinemavox@yahoo.fr
Confolens	Le Capitole	cinemaconfolens@gmail.com /pascalcapitole@gmail.com
Cognac	Le Galaxy	directeur.cognac@cinewest.fr
La Rochefoucauld	La Halle aux grains	remy@merle.fr
Ruffec	Le Family	contact@cinemafamily16.fr

La sélection de films et le planning indicatif sont fournis par la coordination en début d'année scolaire.

La salle partenaire s'engage à respecter la circulation des copies dans le cas d'un DCP physique. En cas de chargement dématérialisé, elle devra s'assurer que le fichier est prêt pour les premières séances. Si le programme nécessite une KDM, c'est à la salle de se rapprocher de Ciné Passion 16 afin de l'obtenir. En cas d'annulation ou report elle devra en informer le distributeur dans les meilleurs délais (afin d'éviter les soucis de facturation).

Un test devra **impérativement** être réalisé en amont de la séance afin de s'assurer de la qualité d'image et surtout du niveau sonore. Ce dernier devra être maîtrisé pour respecter et préserver les oreilles de nos jeunes spectateurs.

Le jour de la séance, le cinéma devra mettre à disposition le personnel nécessaire pour le bon déroulement de la séance. Afin d'accompagner au mieux, nos jeunes spectateurs dans la découverte de la salle, nous recommandons de faire une brève présentation des lieux, une fois les enfants assis et ce avant de lancer le film. Les fiches conseils réalisées par la FNCF et Passeurs d'Images sont à votre disposition si vous le souhaitez.

Chaque salle devra veiller au respect de la jauge maximale et s'assurer que les conditions sanitaires en vigueur sont respectées.

Elle devra s'assurer des déclarations hebdomadaires auprès des distributeurs concernés.

En fin de trimestre les entrées réalisées devront être indiquées dans le drive en ligne prévu à cet effet.

Tout manquement à cette charte pourra entraîner une exclusion de la salle du dispositif.

Programme pour l'année 2024 – 2025 :

Les périodes de diffusion sont données à titre indicatif.

		
Durée 43 minutes	Durée 42 minutes	Durée 46 minutes
Diffusion entre novembre et décembre	Diffusion entre janvier et mars	Diffusion entre avril et juin